

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 octobre 1967

L'HABITATION

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[Français]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION VISANT LES QUALITÉS ET
L'ÂGE DES VOTANTS

M. Gérard Laprise (Chapleau) demande à présenter le bill n° C-172 intitulé «Loi modifiant la Loi électorale du Canada» (Qualités requises des votants et des candidats).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, la présentation de ce bill a pour but d'amender la Loi électorale du Canada afin que seuls les citoyens canadiens aient droit de vote à une élection générale ou partielle et que l'âge des votants soit abaissé à 18 ans et que seuls les citoyens canadiens âgés de 18 ans et plus aient droit d'être candidats à une élection générale ou partielle.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE

L'USAGE RESTREINT DE CETTE DÉSIGNATION

M. E. F. Whelan (Essex-Sud) demande à présenter le bill n° C-173, loi concernant la désignation «premier ministre».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, la principale raison pour laquelle je présente ce projet de loi, c'est que je crois fermement au Canada comme nation, comme une nation unifiée. A mon avis, plus il y aura de gens d'un bout à l'autre du pays qui s'appelleront «premier ministre» plus il y aura de confusion dans l'esprit des Canadiens quant à notre entité nationale ayant à sa tête un premier ministre. A mon sens c'est le comble de l'hypocrisie de la part de ces premiers ministres de parler d'unité d'une part, et, d'autre part, de demander qu'on les appelle «premier ministre.» (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, je suis un Canadien qui croit qu'un seul homme au Canada devrait être appelé le premier ministre et cet homme est le chef de notre Parlement fédéral. (*Applaudissements*)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'ACCROISSEMENT DES MISES EN CHANTIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Loney (Bruce): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre du Travail une question motivée par le rapport du Conseil économique du Canada, selon lequel nous avons besoin de 200,000 nouvelles habitations par année pour parer à l'augmentation de la population et à la formation de nouveaux foyers. Les mises en chantier se faisant actuellement à la cadence annuelle de 178,000, quelle mesure positive et directe le gouvernement envisage-t-il pour être sûr que les besoins seront comblés?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai des doutes sur la régularité de cette question. Le député le sait, d'après le Règlement les questions doivent être plus précises que la sienne. Ce qu'il demande au ministre, c'est de faire une déclaration générale; or, à mon avis, un renseignement de ce genre devrait être fourni à l'appel des motions et non par voie de réponse à une question orale.

M. Loney: Monsieur l'Orateur, j'y reviendrai à dix heures.

L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Cette question est importante et comme l'année est déjà avancée pour atteindre l'objectif en matière de logement au Canada, le ministre du Travail voudrait-il faire, d'ici quelques jours, une déclaration sur cette question très urgente?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, beaucoup de déclarations ont été faites, ces dernières semaines, à propos du logement, et je ne vois pas l'utilité d'une autre déclaration à l'heure actuelle.

L'hon. M. Starr: Puis-je poser une question complémentaire? Nous dirait-il s'il existe des projets pour remédier à la situation et atteindre l'objectif?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pose encore une fois la question formulée par le député de Bruce.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux adresser une autre question complémentaire au ministre du Travail. Discutera-t-il avec le premier ministre la possibilité